

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

\*\*\*\*\*

DIRECTION DU CABINET

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

\*\*\*\*\*



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

\*\*\*\*\*

# **DISCOURS DE PRESENTATION SANS DEBAT DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2018**

**Par Monsieur Henri-Marie DONDRA,  
Ministre des Finances et du Budget**

**Bangui, le 19 octobre 2017  
Hémicycle de l'Assemblée Nationale**

**TRES HONORABLE, Président de l'Assemblée Nationale,**

**Honorable Députés,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs.**

C'est pour moi un insigne honneur de prendre la parole en ce moment combien de fois plus important, pour présenter devant votre Auguste Assemblée, le Projet de loi de Finances pour l'exercice 2018 au nom du Gouvernement que dirige le Premier Ministre, Chef du Gouvernement **Simplice Mathieu SARANDJI** sous la Très Haute Clairvoyance **de son Excellence Professeur Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République, Chef de l'Etat.

En effet, le budget de l'Etat est par excellence l'ensemble des moyens que le Parlement consent de mettre à la disposition de l'exécutif pour la mise en œuvre de son programme d'activités annuel. Il constitue le principal instrument de mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de développement économique et social.

Préparé par le Gouvernement et soumis au Vote de l'Assemblée Nationale, le budget de l'Etat interpelle tous les citoyens notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources et l'exécution des dépenses. Par conséquent, les différents acteurs doivent disposer des éléments nécessaires sur les grandes lignes du budget notamment, le contexte de sa préparation, les choix prioritaires, et les chiffres caractéristiques. Ce travail d'information est de nature à faciliter la compréhension des repères qui expliquent la cohérence globale des objectifs de notre politique économique, avec les moyens budgétaires à mettre en œuvre pour l'année 2018.

C'est pourquoi, je focaliserai mon intervention sur les points sus évoqués.

Mais avant cela, je voudrais m'acquitter d'un devoir, celui d'évoquer un certain nombre de préalables.

En effet, le Projet de loi de finances 2018 devrait être transmis à l'Assemblée Nationale avant la date du 15 septembre 2017 en vue de respecter le délai constitutionnel. Malheureusement, cela n'a pas été le cas pour deux raisons

essentielles notamment : (i) l'élargissement du gouvernement, et (ii) la prise en compte des conclusions des discussions avec l'équipe de la mission du Département Afrique du Fonds Monétaire International (FMI) qui a séjourné à Bangui du 22 septembre au 03 octobre 2017.

En effet, le projet de loi de finances 2018 a été préparé conformément au calendrier contenu dans la Circulaire fixant le cadrage budgétaire pour le budget 2018. C'est ainsi que le Gouvernement a rendu son arbitrage sur ce projet de loi de finances 2018 en date du 07 septembre 2017. Toutes les dispositions ont été prises pour transmettre à l'Assemblée Nationale dans le délai constitutionnel le projet de loi de finances 2018.

Cependant, dans le cadre de la recherche de la paix, la cohésion sociale et du vivre ensemble dans notre pays, un Décret a été pris le 12 septembre 2017, modifiant ainsi la configuration gouvernementale dont le nombre des cabinets ministériels passe de 23 à 34. D'où nécessité de revoir la structure du projet du budget déjà consolidé pour prendre en compte les onze (11) autres ministères nouvellement créés tout en revoyant les dénominations de certains.

Dans la correspondance de Monsieur le Représentant Résident du Fonds Monétaire International (FMI) du 13 septembre 2017, il est apparu impératif de discuter avec l'équipe de la mission du Département Afrique du FMI qui séjournera à Bangui du 22 septembre au 03 octobre 2017 sur le projet de loi de finances 2018 avant de le soumettre à l'Assemblée Nationale.

C'est dans le contexte de ces deux exigences que j'ai adressé le 13 septembre 2017 une correspondance au Président de l'Assemblée Nationale pour informer que le projet de la loi de finances pour l'exercice 2018 sera transmis avec un léger retard à la Représentation Nationale.

En date du 18 septembre 2017, nous avons reçu la réponse de l'Assemblée Nationale qui a estimé recevable la position du FMI, mais a émis de réserve sur la première raison.

S'agissant du projet de loi de règlement de l'exercice 2015, en date du 29 août 2017, j'avais saisi l'Assemblée Nationale par courrier N°159/MFB/DIR.CAB/DGTCP/ACCT/17 pour présenter le processus de ce projet de

loi tout en sollicitant l'autorisation de déposer le projet de loi de règlement 2015, sans qu'il soit besoin de déposer ceux des gestions antérieures.

Ces préalables étant évoqués, je m'en vais maintenant vous entretenir sur le projet de loi de finances 2018.

**TRES HONORABLE, Président de l'Assemblée Nationale,**

**Honorable Députés,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs.**

Le présent projet de budget pour l'exercice 2018, soumis à l'examen et au vote de l'Auguste Assemblée Nationale, a été élaboré dans un contexte caractérisé :

- i) **Au plan mondial**, d'après les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance économique, estimée à 3,1% en 2016, devrait passer de 3,5% en 2017 à 3,6% en 2018, soit une hausse de 0,1 point de pourcentage.

**Dans les pays avancés**, la croissance atteindrait 1,9% en 2017 et 2,0% en 2018, du fait d'un léger affermissement de l'activité économique et de la relance budgétaire qui est prévue aux Etats-Unis.

**Aux États-Unis**, la croissance devrait s'accélérer en 2017 et en 2018, passant de 2,3% à 2,5% respectivement. Cette amélioration des perspectives à court terme s'explique par une croissance de la consommation et l'hypothèse d'un relâchement de la politique budgétaire.

**Dans la zone euro**, la reprise devrait se poursuivre en 2017 et 2018 à un rythme plus ou moins similaire à celui observé en 2016. Cette reprise devrait être favorisée par une politique budgétaire légèrement expansionniste et les retombées bénéfiques d'une relance budgétaire aux Etats-Unis.

**En Afrique subsaharienne**, une reprise modeste est prévue en 2017. Le taux de croissance du PIB passerait de 2,6% en 2017 à 3,5% en 2018. Cette reprise sera portée principalement par des facteurs particuliers dans les plus grands pays qui ont fait face à des conditions macroéconomiques difficiles en 2016.

**Dans la zone CEMAC**, les perspectives économiques de la zone en 2017 sont moins alarmantes que celles de 2016 où le taux de croissance était à 0,2%. La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) prévoit une légère reprise de la croissance économique, avec un taux de 1,6%. Cette remontée du taux de croissance est liée à celle des cours des produits pétroliers, et la mise en œuvre des réformes actées dans le Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC).

**ii) Au plan national**, le taux de croissance du PIB serait de 4,0% en 2018 contre 4,7% en 2017, soit une baisse de 0,7 point de pourcentage, du fait de la persistance de l'insécurité dans certaines régions du pays, ce qui ralentira les activités des secteurs primaire et secondaire. Alors que dans le cadre de la deuxième revue du programme conclu avec le FMI au mois de juin 2017, les prévisions de croissance du PIB tablaient sur un taux de 5% en 2018.

Quant à **l'inflation**, elle passerait de 3,8% en 2017 à 3,5% en 2018. Un taux qui demeure supérieur à la norme communautaire qui est de 3%.

Le Projet de Loi de Finances 2018 s'inscrit en droite ligne avec les résolutions du forum national de Bangui, les priorités sur les grands axes contenus dans le projet de société du Chef de l'Etat, la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement.

La mise en œuvre progressive de ces grandes lignes met en évidence les faits particuliers qui caractérisent le contexte de préparation de ce projet de loi de finances 2018. Il s'agit notamment de : i) la poursuite des efforts de reconstruction du pays ; (ii) l'opérationnalisation des nouvelles institutions de la République créées par la Constitution du 30 mars 2016 ; (iii) l'achèvement avec succès, le 17 juillet 2017 de la deuxième revue du programme conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI), appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) qui ouvre ainsi la voie à un prochain décaissement d'environ 16,3 millions de dollars ; (iv) un regain d'intérêt des Partenaires Techniques et Financiers pour la République Centrafricaine, après le retour à l'ordre constitutionnel, à l'issue des élections démocratiques de 2016 ; (v) l'opérationnalisation progressive du Secrétariat Technique du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) ; (vi) le processus de

recrutement suivi de formation de 500 gendarmes et policiers afin de protéger l'ordre public et la chaîne pénale ; (vii) l'intégration dans la fonction publique centrafricaine du personnel civil au profit des secteurs sociaux (Santé, Education, Affaires Sociales, Développement Rural et justice) ; (viii) les efforts du Gouvernement pour le redéploiement de l'administration sur toute l'étendue du territoire ; et (ix) le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité avec l'appui de la communauté internationale.

**TRES HONORABLE, Président de l'Assemblée Nationale,**

**Honorable Députés,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs.**

Sur la base des éléments du contexte ci-haut cités, le projet de budget pour l'exercice 2018 met l'accent sur les grandes priorités suivantes contenues dans la Lettre de Circulaire fixant le cadrage budgétaire et le calendrier pour le budget de l'exercice signée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement en date du 15 juin 2017.

Il s'agit :

- ✓ du renforcement de la paix et la sécurité ;
- ✓ de l'assainissement des finances publiques, la relance et le soutien à l'activité économique ;
- ✓ de la politique et bonne gouvernance ; et
- ✓ des affaires sociales et les actions humanitaires.

Au regard de l'ampleur des défis, le Gouvernement coopère étroitement avec les Partenaires Techniques et Financiers pour les relever.

L'ambition du Gouvernement demeure de renforcer d'année en année la part des dépenses financées sur les recettes domestiques ; ce qui constitue la seule voie de financement pérenne du développement. C'est pourquoi, la mobilisation des

ressources intérieures demeure le facteur clé du budget de l'année 2018 tout comme la maîtrise des dépenses publiques.

La poursuite de la mise en œuvre des mesures structurantes de l'Administration permettra de renforcer les moyens de mobilisation des ressources en vue d'accroître le niveau des dépenses d'investissement, gage d'un développement durable.

**TRES HONORABLE, Président de l'Assemblée Nationale,**

**Honorable Députés,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs.**

Face aux nombreux défis, le Gouvernement compte mobiliser des financements tant intérieurs qu'extérieurs à travers le programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec le concours des partenaires Techniques et Financiers, afin d'atteindre les objectifs budgétaires en 2018.

En effet, le projet du budget 2018 soumis au Vote de l'Assemblée Nationale est un budget de rupture avec les budgets précédents, et représente une avancée significative vers un retour à la viabilité budgétaire. Il fait suite à la mise en place de précédentes mesures comme l'instauration d'une Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT).

Les principales évolutions qu'il convient de souligner ici sont : (i) l'élimination des recettes d'ordres ; (ii) l'éclatement de certaines dépenses des charges communes ; (iii) la consolidation du Compte Unique du Trésor ; (iv) l'intégration progressive des dépenses extrabudgétaires financées par des recettes non enregistrées ; (v) le suivi de l'exécution des budgets annexes avec obligation de reporting ; et, (vi) le plafonnement à 5% sur une base trimestrielle des dépenses à caractère urgent hors salaires et hors services de la dette.

Sur la base du contexte économique ci-haut présenté, les chiffres caractéristiques du projet du budget pour l'exercice 2018 se présentent comme suit :

**Les ressources totales sont estimées à 161,7 milliards de francs CFA** contre 203,2 milliards de francs CFA en 2017, en retrait de 20,4%. Cette régression s'explique par la non prise en compte des recettes d'ordre dans le présent projet du budget, ainsi que l'absence des données sur les appuis budgétaires.

Ces ressources sont réparties de la manière suivante :

- **Recettes domestiques : 116,7 milliards de FCFA**, soit un repli de 13,2% par rapport à 2017. Cette différence s'explique par le retrait des recettes d'ordre dans les prévisions des ressources du budget 2018. Par contre, en comparant le niveau des recettes réelles, celles de 2018 se situent à 112,3 milliards de FCFA alors qu'en 2017, le montant prévu dans le budget se situait à 103,5 milliards, d'où une évolution de 8,5%, soit 8,8 milliards de plus.

- **Ressources extérieures : 45,0 milliards de FCFA.**

Dont – Emprunts projets: 7,9 milliards

- Dons projets : 37,1 milliards

Ces ressources extérieures sont constituées essentiellement des appuis projets et cette situation est liée à l'absence des appuis budgétaires pour indisponibilité d'informations y relatives.

Les efforts de mobilisation de ressources proviendront des actions suivantes : i) le trend économique en liaison avec la croissance ; ii) les effets induits des mesures correctives antérieures ; et iii) les effets des mesures nouvelles fiscales et douanières. Dans la perspective de la réintégration progressive dans le budget de l'Etat les ressources de certaines agences et fonds, une mesure transitoire sera prise dès la promulgation de loi de finances 2018 concerne la désignation des agents comptables relevant de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique auprès de chacune des agences et fonds recensés pour assurer le suivi des recettes et des dépenses conformément aux règles comptables. Des textes spécifiques seront pris conformément aux dispositions du Décret portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique pour définir clairement leurs rôles auprès de ces structures.



Pour opérationnaliser toutes ces actions, des feuilles de route seront mises en place pour que toutes ces mesures importantes soient appliquées au moment de la promulgation de la loi des finances.

**TRES HONORABLE, Président de l'Assemblée Nationale,**

**Honorable Députés,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs.**

**S'agissant des charges totales en 2018, le montant prévisionnel se chiffre à 209,6 milliards de FCFA** contre 237,2 milliards de FCFA en 2017, soit une baisse de 11,6%. Cette situation est liée à la non prise en compte des dépenses fiscales qui sont les contreparties des recettes d'ordre qui ne sont pas prise en compte dans le présent projet du budget. Pour mémoire, dans le budget de l'exercice 2017, les dépenses fiscales se chiffraient à 31 milliards de FCFA.

Les charges totales du budget 2018 se décomposent de la manière suivante :

- **Les dépenses de personnel** atteindraient 60,6 milliards de FCFA contre 58,0 milliards en 2017, en hausse de 4,5%. Cette augmentation se justifie entre autres par : (i) le recrutement dans la fonction publique du personnel civil et des éléments de force de défense et de sécurité dans le cadre du processus DDRR; (ii) la prise en charge des effets financiers des avancements, reclassements et autres promotions des fonctionnaires civils et militaires ; (iii) la prise en charge des affectations et avantages catégoriels ; et (v) la prise en charge des nouvelles institutions de la République.
- **Les dépenses de biens et services** connaîtraient une augmentation de 4,5% par rapport à 2017. Elles passeraient de 26,8 milliards de FCFA en 2017 à près de 28 milliards de FCFA en 2018. Cette hausse permettra de répondre à divers besoins prioritaires, à savoir : (i) la formation de 500 gendarmes et policiers (alimentation, habillement et achats des médicaments) ; (ii) l'augmentation des crédits de la Cour Pénale Spéciale ; (iii) l'augmentation des crédits pour le

renforcement des capacités des forces de défenses et de sécurité ; (iv) l'appui aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement, affaires sociales) ; (v) l'allocation des ressources aux quatre nouvelles institutions de la République sur la base d'évaluation de leurs besoins réels ; et (v) l'allocation des crédits au profit des services déconcentrés ainsi que pour les charges récurrentes de certaines immobilisations acquises en 2017.

- **Les dépenses des transferts et subventions** connaîtraient un repli de 48,5% en liaison à la non prise en compte des dépenses fiscales qui sont des contreparties des recettes d'ordre. Dans le budget 2017, il était inscrit dans les dépenses de transferts et subventions un peu plus de 27 milliards de FCFA au titre des dépenses fiscales.
- **Les dépenses d'investissement** connaîtraient une réduction de près de 17%, passant de 72,3 milliards en 2017 à 60,3 milliards en 2018, en liaison aux : capacités d'absorption ; faible niveau des ressources domestiques : et au retrait des dépenses fiscales de l'ordre 3 milliards de F.CFA inscrites dans le budget 2017 qui ne seront pas reconduites en 2018.

Sur la base des conventions disponibles, les investissements financés sur ressources extérieures se chiffrent à 45,0 milliards de F.CFA, en diminution de 18,2% par rapport à 2017.

**Quant aux investissements finances sur ressources propres**, le montant est en retrait de 11,8%, passant de 17,3 milliards de F.CFA en 2017 à 15,3 milliards de F.CFA en 2018. Il reflète le retrait des 3 milliards de F.CFA des dépenses fiscales de 2017 qui ne sont pas reconduits dans le projet du budget 2018.

- **Les dépenses de remboursement de la dette et des frais financiers** augmenteraient respectivement de 29,9% et 68,0% en soit 25,1 milliards et 6,2 milliards en liaison aux échéanciers de remboursement.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2018 est un budget ambitieux avec d'une part, la volonté d'un retour à une viabilité budgétaire, et d'autre part, un programme de

reconstruction avec des investissements calibrés. C'est pourquoi, un travail de retraitement a aussi été effectué au niveau du chapitre « *des dépenses non réparties* », débouchant au repositionnement de certaines lignes budgétaires dudit chapitre sous les départements ministériels de tutelle ou bénéficiaires. Cette opération a permis de ramener le niveau des dépenses non réparties qui absorbaient les recettes propres à hauteur de 51,7% en 2017 à 38% en 2018.

**TRES HONORABLE, Président de l'Assemblée Nationale,**

**Honorable Députés,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs.**

Au regard des prévisions des ressources et des charges du projet de la loi de finances pour l'exercice 2018 présentées, le solde du projet du budget 2018 est déficitaire de l'ordre de 47,9 milliards de FCFA, ce qui représente 4,1% du Produit Intérieur Brut.

Quant au solde primaire, il s'améliorerait de près 26,9%, passant de – 22,7 milliards de FCFA en 2017 à – 16,6 milliards de FCFA et représente 1,4% du PIB en 2018. Ce solde primaire déficitaire limite la capacité de l'Etat à faire face au remboursement de la dette.

Toutefois, ce déficit primaire est en phase avec le cadrage du programme conclu avec le FMI dans le cadre de Facilité Elargie de Crédit.

Le présent projet de loi de finances est novateur et veut rompre avec les pratiques du passé en ce sens qu'il va renforcer la nécessaire centralisation des recettes domestiques, contenir les dépenses tout en augmentant celles qui sont destinées aux secteurs sociaux et à l'investissement productif. Il va également viser une réduction du déficit primaire de base afin que ce budget puisse s'inscrire dans notre stratégie à moyen terme, de retour à la viabilité budgétaire afin de couvrir avec nos ressources propres les besoins de nos populations en termes de paix, sécurité et protection de leurs droits fondamentaux. Les efforts sont encore demandés à l'ensemble des acteurs de la vie publique.

Au regard de la faible capacité financière de l'Etat, le Gouvernement compte sur l'appui indispensable des partenaires techniques et financiers pour améliorer l'espace budgétaire encore fortement pénalisé par les effets des récentes crises et par les dettes héritées.

Le déficit qui se dégage du présent projet du budget de l'Etat pour l'exercice 2018 appelle non seulement un effort de mobilisation accrue des ressources intérieures et de maîtrise des dépenses publiques, mais attend également de nos partenaires au développement des appuis financiers plus conséquents.

Pour terminer mon propos, permettez-moi de remercier au nom du **Président de la République, Chef de l'Etat** et de celui du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement** la Représentation Nationale qui a été à nos côtés lors des discussions dans le cadre des différentes revues du programme conclu avec le FMI. Ce soutien a permis de conclure avec succès la 2<sup>e</sup> revue au mois de juillet 2017. Nous solliciterons toujours vos concours

Pour finir enfin, je sollicite très respectueusement l'adoption du présent projet de loi de Finances 2018 par Votre Auguste Assemblée.

Je vous remercie.

**Henri-Marie DONDRA,**  
**Ministre des Finances et du Budget**